

## LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 20 MARS 2026

Numéro	OBJET	Décision du conseil
406-2026	ELECTION DU MAIRE	Approuvée
407-2026	FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS	Approuvée
408-2026	ELECTION DES ADJOINTS	Approuvée
409-2026	COMPOSITION ET DESIGNATION DES COMMISSIONS	Approuvée
410-2026	DESIGNATION DES DELEGUES DANS LES ORGANES EXTERIEURS	Approuvée
411-2026	DESIGNATION DES DELEGUES DANS LES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE	Approuvée
412-2026	FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES AU CCAS	Approuvée
413-2026	RENOUVELLEMENT DU CCAS	Approuvée
414-2026	INDEMNITES DU MAIRE	Approuvée
415-2026	INDEMNITES DES ADJOINTS	Approuvée
416-2026	DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE	Approuvée

**Département de la Nièvre**  
**Mairie de Luthenay-Uxeloup**  
**(58240)**

<b>Numéro</b>	<b>Résumé de la décision</b>
406-2026	Election du Maire de la Commune : Madame Céline BARBARAT.
407-2026	Le conseil municipal créé 3 postes d'adjoint au Maire.
408-2026	Election des adjoints : Madame Maryse SERPOLET, 1 <sup>er</sup> adjoint, Monsieur Nicolas NOLIN, 2 <sup>ème</sup> adjoint, Madame Magali DARSY, 3 <sup>ème</sup> adjoint.
409-2026	Composition des commissions municipales suivantes : « finances et ressources humaines », « agricole, travaux, voirie, bâtiments et environnement », « communication, informatique », « Associations jeunesse et sport », « décorations de Noël », « commission d'appel d'offres ».
410-2026	Désignation des délégués des organes extérieurs suivants : « Centre Médico Social et Culturel du canton de St-Pierre-le-Moûtier », « Comité des œuvres sociales », « RPI Fleury Luthenay », « Conseil d'école », « Office de tourisme ».
411-2026	Désignation des délégués dans les EPCI suivants : « SIAEPA de Luthenay-Fleury-Avril », « Commission locale d'énergie de Saint-Benin-d'Azy », « Syndicat intercommunal scolaire », « SYCTOM », « Communauté de Communes ».
412-2026	Le nombre de membres au sein du CCAS est fixé à 16.
413-2026	Huit membres du CCAS sont nommés par le maire, et 8 membres sont nommés au sein du conseil municipal.
414-2026	Le taux d'indemnité du maire est fixé à 30,95% de l'indemnité maximale prévue par la réglementation.
415-2026	Le taux d'indemnité des adjoints est fixé à 11,77% de l'indemnité maximale prévue par la réglementation.
416-2026	Délégation par le Conseil Municipal au Maire d'un certain nombre d'attributions relevant normalement de sa compétence afin de permettre la bonne administration de la commune.